

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00433

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LES OREILLES EN POINTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Francoise BERGER. M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE. Μ. Charles DALLARA. M. Jean-Luc DEGRAIX. DUCCESCHI, DURAND, M. Christian M. Frédéric Μ. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. M. Luc FRANCOIS, Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, LECOCQ. M. Denis LAURENT, M. Yves M. Julien LUYA, MICHAUD-FARIGOULE, MOUSEGHIAN. Mme Christiane Mme Aline M. Jean-Philippe PORCHEROT, Jean-Paul M. Gilles PERACHE, M. RIVAT, Jean-Marc SARDAT. Mme Nadia SEMACHE, Μ. Christian M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs:

- M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
- M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
- M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
- M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
- M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
- M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240704-D202400433I0

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LES OREILLES EN POINTE

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité. Les objectifs de dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2024, à la suite d'un appel à projets, douze festivals ont fait acte de candidature. Le festival « Les Oreilles en Pointe », a été retenu après audition par un jury.

Ce festival de chanson française, doit se tenir du 9 au 19 novembre 2024. Il se déroulera principalement sur l'Ondaine dans les communes de Firminy, Fraisses, le Chambon-Feugerolles mais aussi sur Saint-Etienne. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales, ainsi que des têtes d'affiches reconnues dans le milieu de la chanson Française.

Le budget prévisionnel 2024 du festival s'élève à 151 595 €.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 21 000 € est proposée au titre de l'année 2024 soit 13,8 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival Les Oreilles en Pointe à hauteur de 21 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;</u>
- <u>approuve la convention de participation financière à intervenir avec</u> <u>l'association « Les Oreilles en Pointe » ;</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'association « Les Oreilles en Pointe » et Saint-Etienne Métropole</u>

- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2024.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

Le secrétaire de Séance,

Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE